



RAPPORT D'IMPACT IMPROVING EUROPEAN MODELS 28 juin 2024

58 avenue Marceau, 75008 Paris
T. +33 (0)1 45 05 55 55
www.montpensier.com

Improving European Models SRI



Un fonds actions européennes, **Grandes et Moyennes Valeurs**

Des convictions associées à une **méthode propriétaire éprouvée** et intégrant une **analyse ISR**, selon une approche **Best in Class**.

Associer **valorisation attractive** et **momentum bénéficiaire**

Notre conviction et nos objectifs

Nous privilégions les entreprises européennes de qualité en s'appuyant sur la méthode **Improving Models** qui a comme objectif de **privilégier des valorisations attractives** d'entreprises présentant un **momentum bénéficiaire** :

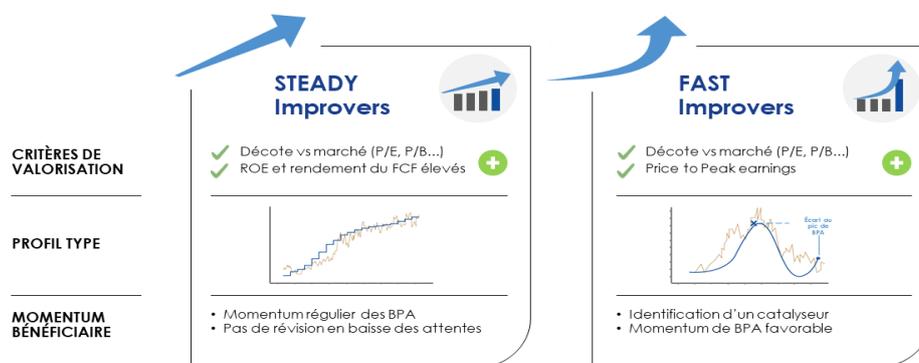
- ✓ Régulier (**Steady Improvers**)
- ✓ En retournement (**Fast Improvers**)

Des **valeurs responsables** avec une **croissance des résultats** à long terme et qui contribuent à la **transition écologique et solidaire**.

Les valeurs en portefeuille sont analysées selon une **double approche** : la **méthode Improving Models**, et notre **methodologie propriétaire d'analyse ISR** : **Montpensier Governance Flag (MGF)**, et **Montpensier Industry Contributor (MIC)**.

Méthode Improving Models

Identification « **STEADY Improvers** » - « **FAST Improvers** »



Notre objectif : rechercher des entreprises associant valorisation attractive et momentum bénéficiaire.



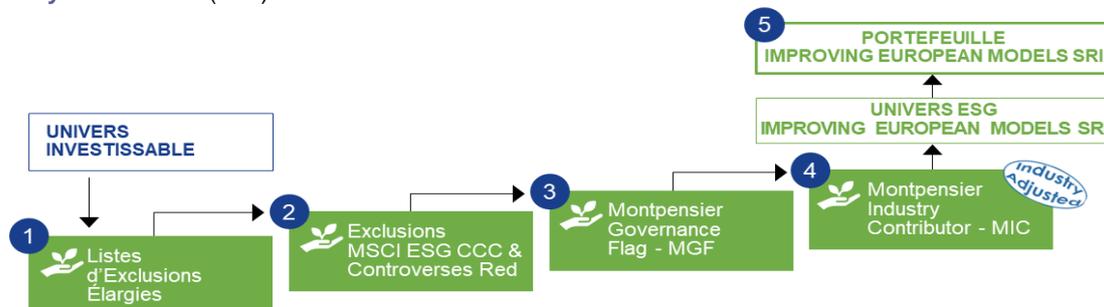
- Régulier
(**Steady Improvers**)



- En retournement
(**Fast Improvers**)

Méthodologie propriétaire d'analyse ISR

Toutes les valeurs présentes en portefeuille sont issues de l'univers investissable ESG, et sont analysées selon les méthodes propriétaires d'analyse ISR **Montpensier Governance Flag (MGF)**, et **Montpensier Industry Contributor (MIC)**.



Un **processus d'exclusion en 4 étapes** est appliqué sur l'univers des valeurs présentes dans le segment privilégié par Improving European Models SRI :

- ✓ Des listes d'exclusions élargies à certaines activités : les valeurs dont plus de 10% du chiffre d'affaires est identifié comme provenant de la fabrication d'armement conventionnel, de l'extraction de charbon thermique, de l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz, du tabac, des divertissements pour adultes, des OGM, de l'huile de palme, des jeux de hasard ;
- ✓ Les sociétés notées « CCC » ou « Vigilance Controverse Rouge » ;
- ✓ Les entreprises ne présentant pas de bonnes pratiques de gouvernance, identifiées selon la méthode MGF ;
- ✓ Les entreprises présentant un impact social et environnemental négatif, mesuré selon la méthode MIC.

Gouvernance et Impact :

Notre analyse ISR vise notamment à valider que les sociétés en portefeuille appliquent de bonnes pratiques en matière de gouvernance et ont un impact positif ou neutre du point de vue des Objectifs de Développement Durable :

- ✓ Notre analyse MGF met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, selon 4 axes d'analyse : « Conseil d'Administration, comité exécutif et autres comités », « Politique de rémunération et objectifs », « Structure actionariale & contrôle » et « Pratiques comptables et communication financière » ;
- ✓ Notre analyse MIC nous permet d'analyser l'impact social et environnemental des sociétés, selon une **approche Best in Class**, en nous appuyant directement sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU, que nous avons regroupés selon leur appartenance à la Transition Écologique ou la Transition Solidaire. Puis, nous avons défini quatre Thèmes d'Impact : « Environnement » et « Ressources » pour la Transition Écologique, « Inclusion » et « Besoins essentiels » pour la Transition Solidaire. Ainsi, nous analysons l'impact des sociétés pour chaque thème impacté par ses activités.

Objectif de Gestion

L'objectif du Fonds **Improving European Models SRI** est de participer, sur une durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés actions européens en investissant, au moins à hauteur de 75% de l'actif net du fonds, en **actions européennes**, à travers une **gestion discrétionnaire de type Bottom Up** privilégiant la recherche de la qualité intrinsèque des titres, **intégrant des critères ESG** dans le processus de sélection et d'analyse des titres en portefeuille.

La prise en compte des critères ESG au sein du fonds a pour objectif de conjuguer la performance financière et la volonté d'influencer, dans la mesure du possible, positivement les émetteurs en termes de performances ESG, en encourageant les sociétés à progresser sur l'intégration de critères ESG dans leurs activités, valorisant ainsi les bonnes pratiques.

La démarche extra-financière mise en œuvre s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.



Principaux Risques

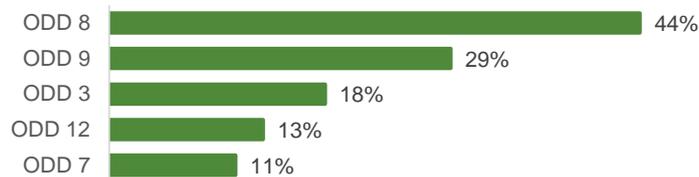
Risque de perte en capital • Risque lié à la gestion discrétionnaire • Risque actions • Risque lié aux investissements en titres de petites capitalisations (Small caps) • Risque de durabilité • Risque lié aux investissements en actions émergentes • Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés • Risque de liquidité • Risque de taux • Risque de crédit • Risque lié aux titres spéculatifs • Risque lié aux obligations convertibles • Risque de contrepartie • Risque de change • Risque de liquidité.

Informations Générales

Forme juridique	FCP UCITS V
Date de création	18/10/2021
Devise	EUR
Pays de commercialisation	France
Code Isin	IPC: FR0014004PD8, RPC : FR0014008KS8
Code Bloomberg	
Société de gestion	Montpensier Finance
Dépositaire	CACEIS Bank
Valorisation	Quotidienne
Cut-off (centralisateur)	11h30
Horizon d'investissement	Supérieur à 5 ans

1. Rapport d'Impact méthodologie Montpensier Industry Contributor

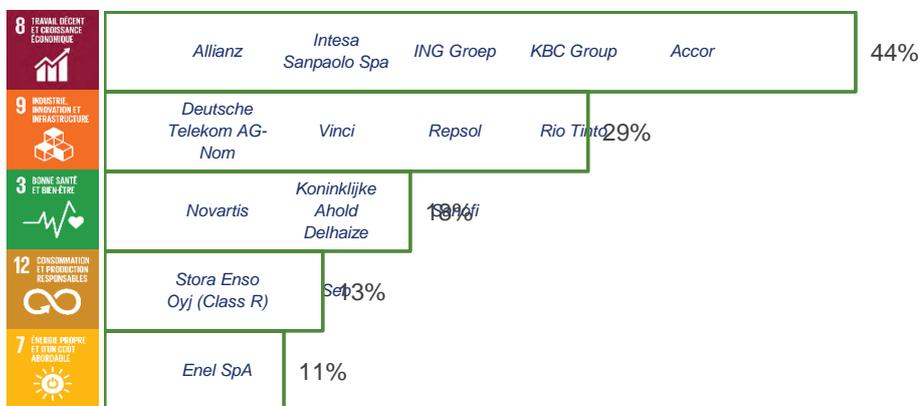
Analyse d'impact selon les ODD



Répartition de l'implication des entreprises en portefeuille dans les Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU. Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD.

Source Montpensier Finance

Exemples d'implication de valeurs dans les ODD, selon l'analyse Montpensier Finance



TRANSITIONS

Transition Écologique

THÈMES ODD

Environnement



- ODD 13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 14 Vie aquatique
- ODD 15 Vie terrestre

Ressources



- ODD 6 Eau propre et assainissement
- ODD 7 Énergie propre et d'un coût abordable
- ODD 12 Consommation et production durables

Transition Solidaire

Inclusion



- ODD 4 Éducation de qualité
- ODD 5 Égalité entre les sexes
- ODD 8 Travail décent et croissance économique
- ODD 9 Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 10 Inégalités réduites
- ODD 11 Villes et communautés durables

Besoins essentiels



- ODD 1 Pas de pauvreté
- ODD 2 Faim « zéro »
- ODD 3 Bonne santé et bien-être
- ODD 16 Paix, justice et institutions efficaces

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Implication des entreprises en portefeuille dans les ODD			
Transition Écologique - Environnement			
ODD 13 : Lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	10%	21%	24%
ODDs 14 & 15 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. Préserver les écosystèmes, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, la dégradation des sols et l'appauvrissement de la biodiversité	0%	0%	2%
Transition Écologique - Ressources			
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement durable	2%	3%	2%
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	11%	15%	14%
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	13%	15%	13%
Transition Solidaire - Inclusion			
ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	0%	0%	0%
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	0%	0%	0%
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	44%	31%	32%
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable pour tous et encourager l'innovation	29%	34%	24%
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	0%	0%	2%
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	10%	17%	19%
Transition Solidaire - Besoins essentiels			
ODD 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	0%	0%	0%
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	0%	0%	0%
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	18%	19%	22%
ODD 16 : Promouvoir les sociétés pacifiques, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	0%	0%	0%

Une Entreprise peut être impliquée dans plusieurs ODD.

Le principal impact d'Improving European Models SRI concerne l'ODD 8 "Travail décent et croissance économique". Les deux impacts suivants sont sur l'ODD 9 "Industrie, Innovation et Infrastructure", et l'ODD 3 "Bonne santé et bien-être".

Investissement Durable (Sustainable Investment)

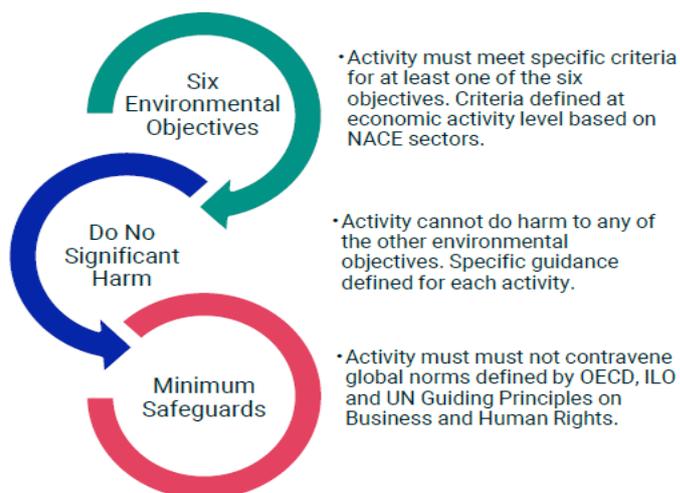
67.9% du portefeuille investi hors liquidités, quasi-liquidités & éventuels OPC (soit 66.83% de l'actif net du fonds) est constitué d'investissements durables.

Directive SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Alignement du portefeuille sur la taxonomie européenne

La Taxonomie constitue le texte central de la stratégie réglementaire européenne pour une finance durable. Son objectif est de créer un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social, afin de mieux orienter les flux de capitaux vers ces activités.

En 2021, une première version de la Taxonomie axée sur les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique a été définie. Elle permet aux entreprises, et aux investisseurs, de mesurer leur alignement avec celle-ci.



La première étape pour qu'une activité soit qualifiée de **durable**, est qu'elle soit identifiée comme apportant une **contribution substantielle** à l'un des **six objectifs environnementaux** établis par la taxonomie européenne :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines
- Transition vers une économie circulaire, prévention et recyclage des déchets
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Afin de fournir une **contribution substantielle** à la réalisation des objectifs environnementaux, les activités doivent être qualifiées comme l'une des suivantes :

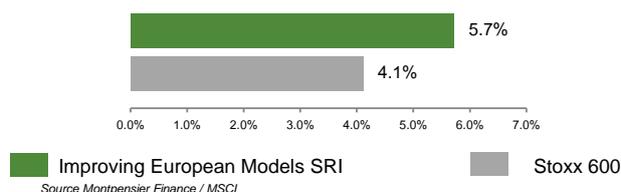
1. **Own performance** (performance propre à la société) : activités économiques directes qui apportent une contribution substantielle sur la base d'un impact environnemental déjà réduit (par exemple, les producteurs d'électricité qui utilisent des sources d'énergie alternatives, la fabrication en circuit fermé sans déchets).
2. **Enabling activities** (activités facilitatrices) : activités où les produits ou services permettent une contribution substantielle dans d'autres activités (par exemple, la fabrication d'un composant nécessaire à un autre produit, comme les technologies à faible émission de carbone, l'assurance contre les risques liés au climat et les services qui contribuent à l'atténuation ou à l'adaptation).
3. **Transitional activities** (activités de transition) : activités directes qui ont un impact environnemental substantiel mais qui contribuent à une transition vers des émissions nettes nulles d'ici 2050 (par exemple, la fabrication de ciment).

Les activités satisfaisant aux critères des objectifs environnementaux, doivent répondre à une deuxième exigence : **DNSH (Do No Significant Harm, Ne pas nuire de manière significative)**.

Ainsi, une activité qui contribue à un objectif environnemental ne doit pas causer de dommage significatif à aucun des autres objectifs. Ceci afin de garantir qu'une activité qui fait progresser un objectif environnemental ne le fait pas au détriment des autres.

La dernière condition pour que les activités soient qualifiées de durables dans le cadre de la taxonomie est que les entreprises respectent un ensemble minimal de garanties sociales (**social safeguards**).

Alignement du portefeuille investi sur la taxonomie européenne



Couverture de 100.00% pour Improving European Models SRI et de 99.89% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, 42 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille sont couvertes par les estimations de MSCI ESG Research. L'alignement sur la taxonomie européenne est mesuré par le pourcentage moyen pondéré du chiffre d'affaires des valeurs en portefeuille.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Alignement sur la taxonomie européenne

L'alignement sur la taxonomie européenne est estimée par MSCI ESG Research, à partir du pourcentage maximum du chiffre d'affaires d'une entreprise provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, sur la base du cadre MSCI Sustainable Impact Metrics.

Le pourcentage du chiffre d'affaires provenant de produits et services répondant à des objectifs environnementaux, est réduit à 0 pour les entreprises qui ne satisfont pas aux critères "Do No Significant Harm" et "Minimum Social Safeguards" de la taxonomie européenne.

Il en est de même, pour les producteurs de tabac, les entreprises dont 5 % ou plus des revenus proviennent de la fourniture, de la distribution ou de la vente au détail de produits du tabac, ainsi que les entreprises impliquées dans des armes controversées.

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Alignement sur la Taxonomie Européenne			
Improving European Models SRI	5.7%	7.4%	5.3%
Stoxx 600	4.1%	4.2%	3.7%
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	100.00%	100.00%	98.17%
Stoxx 600	99.89%	99.91%	99.36%

L'alignement du fonds sur la Taxonomie Européenne est significativement supérieur à l'indice.

1.1. Performance environnementale

Dans le cadre de la gestion du fonds, Montpensier a choisi de reporter sur l'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille, afin de mesurer la contribution effective des investissements du Fonds à la transition énergétique et écologique.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI ESG Research.

Cette mesure de l'intensité carbone s'appuie sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille pour les entreprises qui publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre. Les mesures pour les entreprises qui ne publient pas ces données font l'objet d'une estimation par MSCI.

Les gaz à effet de serre sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère et incluent le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane et l'oxyde d'azote.

Les données retenues couvrent les émissions de GES correspondant au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

Concernant les données relatives aux émissions Scope 3 (autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises), nous ne reportions précédemment que sur le Tier 1. Désormais, nous reportons sur tout le Scope 3 Upstream, qui se réfère aux émissions indirectes provenant de la chaîne d'approvisionnement en amont et des émissions inhérentes aux produits et services achetés par ces entreprises. Nous utilisons pour cela les données de MSCI ESG Research, qui fournit des informations reportées et estimées. Nous avons accès aux données relatives aux émissions Scope 3 en tonnes de CO₂e/an, et aux émissions Scope 3 normalisées par le chiffre d'affaire en millions de dollars (tCO₂e/million d'USD), nous permettant de comparer des entreprises de taille différente. L'intensité carbone du portefeuille est alors obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids en portefeuille des intensités Carbone de chaque société.

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocole, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émission fugitive (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

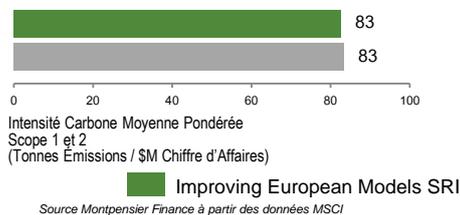
✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises, par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2.

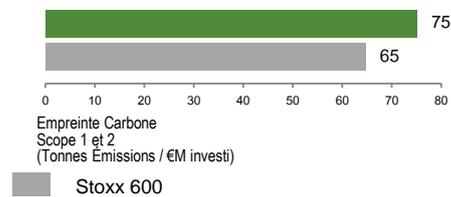
Mesures carbone du portefeuille vs l'indice Stoxx 600

Scopes 1 et 2

Intensité Carbone Moyenne Pondérée



Empreinte Carbone



Couverture de 100.00% pour Improving European Models SRI et de 99.91% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, 41 sociétés, soit 97.6% des valeurs du fonds, qui représentent 97.6% du portefeuille, publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2. Les données complémentaires font l'objet d'une estimation par MSCI ESG Research.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

L'**Intensité Carbone Moyenne Pondérée** (Weighted Average Carbon Intensity) mesure l'exposition du portefeuille au Carbone, en tonnes d'émissions par million \$ de Chiffre d'Affaires, pondéré par le poids des valeurs en portefeuille.

L'**Empreinte Carbone** (Carbon Footprint) mesure le total en tonnes des émissions de Gaz à Effet de Serre, par million investi. Ce volume d'émissions est multiplié par la quote-part de la position de l'OPC dans la capitalisation boursière de la société, puis rapporté au montant investi (en Millions €).

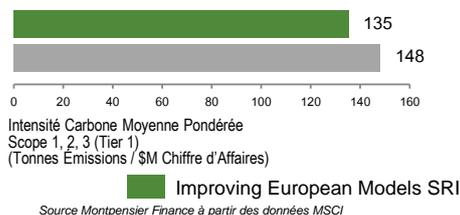
Scopes 1 et 2	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée			
Improving European Models SRI	83	88	118
Stoxx 600	83	101	137
Empreinte Carbone			
Improving European Models SRI	75	152	187
Stoxx 600	65	112	133
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	100.00%	100.00%	100.00%
Stoxx 600	99.91%	99.91%	99.72%

L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille est en ligne avec celle de l'indice, tandis que son empreinte carbone est supérieure.

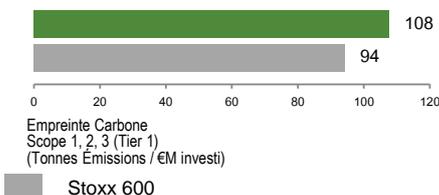
NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.

Scope 3 Upstream, cumulé avec les Scopes 1 et 2

Intensité Carbone Moyenne Pondérée



Empreinte Carbone



Source Montpensier Finance à partir des données MSCI

Couverture de 96.21% pour Improving European Models SRI et de 98.11% pour l'indice Stoxx 600

Les émissions du Scope 3 représentent les autres émissions indirectes qui proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise. Bien que les calculs standards de l'empreinte carbone de MSCI n'incluent pas systématiquement le Scope 3, ce sont des indicateurs importants à suivre car ils indiquent comment les entreprises sont exposées aux risques de transition par leur modèle économique (fournitures qu'elles utilisent et/ou produits qu'elles vendent). Les émissions du Scope 3 Upstream sont basées sur des données soit reportées par les entreprises, soit estimées par MSCI ESG Research.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Depuis juin 2024, nous reportons sur la totalité des émissions du Scope 3 Upstream (données publiées par les entreprises ou estimées par MSCI ESG), en remplacement des émissions du Scope 3 Tier 1, qui étaient uniquement estimées par MSCI ESG. Par conséquent, la couverture des données du Scope 3 s'est améliorée et se rapproche de la couverture des Scopes 1 et 2. Cependant, lorsque une entreprise n'est pas couverte par MSCI ESG, nous pouvons disposer des données d'émissions des scopes 1 et 2 qui sont parfois publiées par ces entreprises non couvertes mais nous ne disposons jamais des données d'émissions du scope 3.

Scope 3 Upstream, cumulé avec les Scopes 1 et 2	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée			
Improving European Models SRI	135	145	173
Stoxx 600	148	170	208
Empreinte Carbone			
Improving European Models SRI	108	218	266
Stoxx 600	94	162	189
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	96.21%	97.72%	100.00%
Stoxx 600	98.11%	98.40%	98.17%

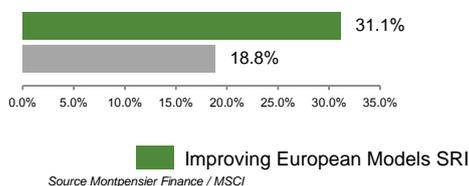
L'intensité carbone moyenne pondérée du portefeuille est inférieure à celle de l'indice, et son empreinte carbone est légèrement supérieure à celle de l'indice lorsqu'on inclut les émissions du Scope 3 Upstream.

NB : Dans le cadre du règlement délégué (UE) 2022/1288, à compter du mois de décembre 2023, l'empreinte carbone est normalisée par l'EVIC (Valeur d'entreprise + Liquidités). Précédemment, cette normalisation était réalisée par la capitalisation boursière.
Par ailleurs, depuis juin 2024, nous reportons sur tout le Scope 3 Upstream reporté ou estimé, en remplacement du Scope 3 Tier 1 estimé.

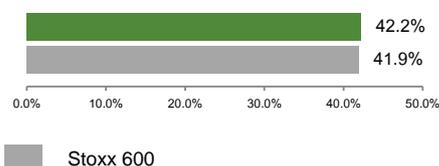
1.2. Performance Sociale

Mesures du portefeuille vs l'indice Stoxx 600

Suppressions de postes conséquentes



Présence de femmes au Board



Couverture de 93.3% pour Improving European Models SRI et de 91.3% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, 39 sociétés, soit 92.9% des valeurs du fonds, qui représentent 93.3% du portefeuille investi, ont été évaluées en matière de réductions d'effectifs (une réduction d'effectif supérieure à 1000 salariés ou 10% des effectifs est qualifiée de significative).

Couverture de 100.0% pour Improving European Models SRI et de 99.9% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, 42 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi, publient des données chiffrées relatives à la présence de femmes dans les conseils d'administration.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent essentiellement de la base de données ESG de MSCI. Néanmoins, nous avons rencontré des difficultés concernant la disponibilité des données pour l'indicateur des suppressions de postes. Ainsi, afin d'améliorer la couverture de l'univers, nous avons mené des travaux complémentaires auprès de valeurs non couvertes par MSCI afin d'obtenir plus de résultats. A l'issue de ces travaux, la couverture s'établit à 100% du portefeuille.

Suppressions de postes conséquentes

Identifier les sociétés ayant effectué des suppressions de postes conséquentes (supérieures à 1 000 employés ou 10 % de la main-d'œuvre) au cours des trois dernières années. De telles suppressions de postes peuvent avoir un impact significatif sur le moral et la productivité des employés. Les entreprises concernées sont identifiées.

Présence de femmes au Board

Identifier la présence de femmes parmi les membres des Conseils d'Administration et des Conseils de surveillance, afin de mesurer la féminisation de la gouvernance au sein des entreprises.

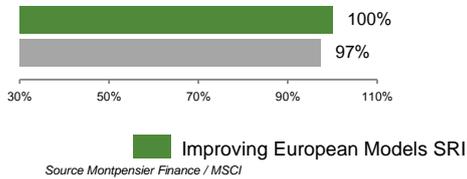
	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Suppressions de postes conséquentes			
Improving European Models SRI	31.1%	23.9%	28.4%
Stoxx 600	18.8%	20.4%	14.4%
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	93.32%	100.0%	100.0%
Stoxx 600	91.29%	90.6%	87.9%
	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Présence de femmes au Board			
Improving European Models SRI	42.2%	40.4%	40.4%
Stoxx 600	41.9%	40.7%	39.2%
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	100.00%	100.0%	100.0%
Stoxx 600	99.91%	99.8%	99.9%

La performance sociale du fonds est supérieure à celle de son indice concernant la présence de femmes au Board, et inférieure à celle de l'indice concernant les suppressions de postes.

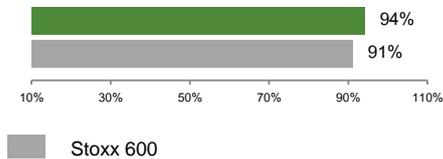
1.3. Performance en matière de Gouvernance

Mesures du portefeuille vs l'indice Stoxx 600

Indépendance du board



Rémunération liée à des objectifs ESG



Couverture de 100.0% pour Improving European Models SRI et de 100.0% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, le Conseil d'Administration ou de Surveillance de 42 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi, a été évalué selon des critères d'indépendance (majorité d'administrateurs indépendants).

Couverture de 100.0% pour Improving European Models SRI et de 100.0% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, 43 sociétés, soit 102.4% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi, publient les composantes des rémunérations de leurs dirigeants (dont l'indexation ou non à des objectifs ESG).

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Indépendance du board

Identifier les sociétés dont la majorité des administrateurs sont indépendants vis-à-vis des employés, des actionnaires majoritaires et des États.

Rémunération liée à des objectifs ESG

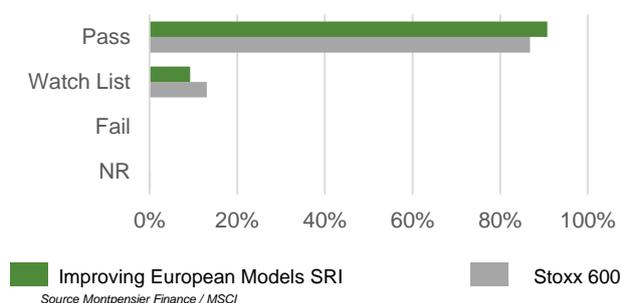
Identifier les entreprises ayant intégré la prise en compte de critères ESG dans la rémunération des dirigeants. Cette mesure est basée sur les rapports publiés par les sociétés. Elle est strictement axée sur la prise en compte ou non de ces éléments dans les composantes de la rémunération variable et ne prend pas en considération leur efficacité.

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Indépendance du board			
Improving European Models SRI	100.0%	100.0%	96.6%
Stoxx 600	97.3%	97.2%	97.2%
Rémunération liée à des objectifs ESG			
Improving European Models SRI	94.2%	96.3%	81.0%
Stoxx 600	91.2%	87.2%	77.2%
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	100.00%	100.00%	97.80%
Stoxx 600	99.95%	99.37%	99.41%

La performance du fonds en matière de gouvernance est supérieure à celle de son indice pour la part des entreprises ayant intégré des critères ESG dans le calcul de la rémunération des dirigeants, ainsi que pour la part des entreprises dont le conseil d'administration est majoritairement indépendant.

1.4. Performance en matière de Droits de l'Homme

Conformité des entreprises avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.



Couverture de 100.00% pour Improving European Models SRI et de 99.91% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport, l'évaluation de la conformité des entreprises avec les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (évaluée par MSCI ESG Research, les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass) a porté sur 42 sociétés, soit 100.0% des valeurs du fonds, qui représentent 100.0% du portefeuille investi.

Les données permettant de réaliser ces mesures d'impact proviennent de la base de données ESG de MSCI. Compte tenu du périmètre des valeurs, les données sont relativement disponibles et de qualité. La mise en oeuvre de l'indicateur sélectionné ne présente pas de difficulté particulière.

Conformité avec le Pacte Mondial

Ce facteur indique si une entreprise respecte les principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass. MSCI ESG Research s'appuie sur le suivi des controverses, afin de fournir un indicateur de réussite, d'échec ou de surveillance, basé sur la gravité de toute violation présumée dans laquelle l'entreprise serait impliquée.

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Conformité avec le Pacte Mondial - Pass			
Improving European Models SRI	90.7%	92.2%	96.2%
Stoxx 600	86.8%	84.3%	85.1%
Conformité avec le Pacte Mondial - Watch List			
Improving European Models SRI	9.3%	7.8%	1.6%
Stoxx 600	13.1%	14.7%	11.1%
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail			
Improving European Models SRI	0.0%	0.0%	0.0%
Stoxx 600	0.0%	0.9%	3.3%
Conformité avec le Pacte Mondial - NR			
Improving European Models SRI	0.0%	0.0%	2.2%
Stoxx 600	0.1%	0.1%	0.5%
Taux de couverture (en poids actions)			
Improving European Models SRI	100.00%	100.00%	97.80%
Stoxx 600	99.91%	99.89%	99.47%

La performance en matière de Droits de l'Homme se mesure par la sous-exposition aux entreprises identifiées "Fail". Ce semestre, la performance du fonds est en ligne avec celle de l'indice; en effet, nous ne détenons pas de valeurs en portefeuille non alignées avec le Pacte Mondial des Nations Unies.

1.5. Synthèse des Indicateurs Engageants

Dans le cadre du référentiel V2 du label ISR, le portefeuille doit avoir obtenu un meilleur résultat sur au moins deux indicateurs par rapport à l'indice de référence ou par rapport à l'univers de départ. Un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un deuxième avec un taux de couverture d'au moins 70%.

Dans ce cadre, Montpensier Finance s'est fixé comme objectif d'obtenir un meilleur résultat sur les deux indicateurs suivants, par rapport à l'indice de référence :

	28/06/24	30/06/23	30/06/22
Intensité Carbone Moyenne Pondérée			
Improving European Models SRI	83	88	118
Stoxx 600	83	101	137
Conformité avec le Pacte Mondial - Fail			
Improving European Models SRI	0.0%	0.0%	0.0%
Stoxx 600	0.0%	0.9%	3.3%

2. Controverses

2.1. Suivi des controverses

Pour le suivi des controverses, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI ESG Controversies.

Des exclusions liées à la survenance ou l'existence de controverses sont mises en place. Les controverses font l'objet d'un suivi hebdomadaire.

Les Valeurs faisant l'objet d'une controverse « Red », sont exclues de l'univers d'investissement.

Si une valeur préalablement en portefeuille fait l'objet d'une controverse excluant la valeur de l'univers d'investissement, le gérant procédera à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, dans l'intérêt des porteurs, en fonction des conditions de marché.

2.2. Controverses au cours de la période

Les valeurs en portefeuille n'ont pas fait l'objet de controverses « Red ».

3. Utilisation d'instruments dérivés

3.1. Principes

En pratique, le fonds n'utilise pas d'instruments dérivés.

Le fonds est autorisé à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer à des risques liés aux variations des actions, titres et valeurs mobilières assimilées, ainsi qu'à des risques liés aux variations des marchés ; et, à titre de couverture uniquement, au risque de change.

Dans la pratique, l'utilisation de produits dérivés n'a lieu que de manière très occasionnelle dans une optique de gestion de l'exposition et d'ajustements temporaires liés aux mouvements de passif.

3.2. Utilisation d'instruments dérivés au cours de la période

Ainsi, au cours des douze derniers mois, le fonds n'a réalisé aucune opération sur instruments dérivés.



Composition du Portefeuille Improving European Models SRI au 28/06/2024



ISIN	SOCIÉTÉ	DEVISE	% Actif Net	NOTATION ESG <small>Source Montpensier Finance / MSCI</small>	
	Liquidités, quasi-liquidités & eventuels OPC	EUR	1.57%		
CH0012005267	Novartis	CHF	3.95%	AA	MSCI
DE0005557508	Deutsche Telekom AG-Nom	EUR	3.76%	BBB	MSCI
FR0000125486	Vinci	EUR	3.48%	A	MSCI
DE0008404005	Allianz	EUR	3.46%	AA	MSCI
IT0000072618	Intesa Sanpaolo Spa	EUR	3.45%	AA	MSCI
NL0011821202	ING Groep	EUR	3.43%	AA	MSCI
IT0003128367	Enel SpA	EUR	3.36%	AAA	MSCI
BE0003565737	KBC Group	EUR	3.11%	AAA	MSCI
NL0011794037	Koninklijke Ahold Delhaize	EUR	2.92%	AAA	MSCI
FR0000120271	TotalEnergies	EUR	2.83%	AA	MSCI
FR0000120404	Accor	EUR	2.79%	A	MSCI
FR0000131104	BNP Paribas	EUR	2.79%	AA	MSCI
ES0140609019	CaixaBank	EUR	2.69%	A	MSCI
ES0173516115	Repsol	EUR	2.58%	A	MSCI
AT0000BAWAG2	Bawag Group	EUR	2.56%	AAA	MSCI
GB0007188757	Rio Tinto	GBP	2.51%	A	MSCI
FR0000120578	Sanofi	EUR	2.49%	A	MSCI
NL0000009082	KPN	EUR	2.43%	AAA	MSCI
CH1243598427	Sandoz Group AG	CHF	2.36%	BBB	MSCI
FI0009005961	Stora Enso Oyj (Class R)	EUR	2.34%	AAA	MSCI
GB0005603997	Legal & General Group	GBP	2.31%	AAA	MSCI
FR0000121709	Seb	EUR	2.25%	BBB	MSCI
FR001400AJ45	Michelin	EUR	2.21%	AAA	MSCI
DE0008430026	Muenchener Rueckversicherungs AG Nom	EUR	2.18%	AAA	MSCI
FR0000121964	Klépierre	EUR	2.11%	AA	MSCI
GB0000456144	Antofagasta	GBP	2.07%	AA	MSCI
BE0003764785	Ackermans V.Haaren	EUR	2.00%	BBB	MSCI
CH0014852781	Swiss Life Holding N	CHF	1.93%	AA	MSCI
FR0000125338	Cap Gemini	EUR	1.92%	A	MSCI
GB00BM8Q5M07	JD Sports Fashion Plc	GBP	1.73%	A	MSCI
FR0000071946	Alten	EUR	1.71%	A	MSCI
IT0004176001	Prysmian SpA	EUR	1.71%	A	MSCI
FR0000130577	Publicis Groupe	EUR	1.69%	AA	MSCI
FI0009014575	Metso Corp	EUR	1.64%	AAA	MSCI
NL0000852564	Aalberts	EUR	1.64%	BBB	MSCI
FR0000124141	Veolia Environnement	EUR	1.60%	A	MSCI
FR0000120172	Carrefour	EUR	1.50%	AA	MSCI
NL0000226223	ST Microelectronics	EUR	1.48%	AAA	MSCI
NL00150001Q9	Stellantis	EUR	1.44%	BB	MSCI
IT0005366767	Nexi Spa	EUR	1.44%	AA	MSCI
BE0974464977	Syensqo SA	EUR	1.42%	A	MSCI
DE0006062144	Covestro AG	EUR	1.20%	AA	MSCI

Avertissement

Document non contractuel. Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement ou de désinvestissement, de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes.

Dans ses choix d'investissement, l'investisseur doit toujours rester conscient du fait que certains actifs présentent des risques importants. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Les opinions émises dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les valeurs citées sont susceptibles de ne pas/plus figurer dans les portefeuilles des OPC gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. La décision d'investir tient compte de toutes les caractéristiques, objectifs et risques de l'OPCVM. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE KID, LE PROSPECTUS et le DOCUMENT PRÉCONTRACTUEL SFDR DE L'OPCVM SOUSCRIT.

Montpensier Finance recommande à l'investisseur de consacrer le temps nécessaire à déterminer l'adéquation de l'investissement à son patrimoine et à définir la répartition diversifiée de ses avoirs conformément à ses objectifs, à ses contraintes, y compris réglementaires, et à son horizon de placement. Plus cet horizon est court, moins il convient de prendre des risques. Il convient également qu'il vérifie l'horizon de placement de l'OPCVM et la catégorie d'investissement spécifiés dans le prospectus.

Les informations figurant dans le présent document, obtenues auprès de sources qui peuvent être considérées comme fiables, n'ont pas fait l'objet de vérifications et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Montpensier Finance est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment promoteur, gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPCVM ou les valeurs éventuellement mentionnés. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM, le PCD et le KID sont disponibles chez Montpensier Finance et sur www.montpensier.com.

Les valeurs éventuellement citées dans le présent document sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement.